



Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12

☎ 03 81 35 18 19

balcons-du-lomont@pays-du-lomont.com

Portage des repas

Blamont, le 10 mars 2005, 17^h30

Compte rendu

PRESENTS :	Jean-Claude DUPUIS	Thulay
	Claude PERROT	Blamont
	Rémy POETE	Blamont
	Michelle GEHANT	Blamont
	Guy SCHERRER	Bondeval
	Catherine DORGET	Ecurcey
	Jean-Claude MOUGIN	Ecurcey
	Michel REMOND	Glay
	Monique METHOT	Meslières
	Sylvie MEUNIER	Pierrefontaine les Blamont
	Jean-Pierre BRANDELET	Villars les Blamont
	Marie-Claude BOICHE	CCBL
	EXCUSEE :	Marie-Hélène WUNDERLICH
Sylviane DOUCELANCE		Bondeval
Arlette DUBAIL		Meslières

Jean-Claude DUPUIS rappelle les deux solutions possibles dans le cas du portage à domicile :

- × Soit la Communauté de communes prend tout en charge (personnel, véhicule...) en faisant appel éventuellement à la Maison de retraite pour la confection des repas,
- × Soit la Communauté de communes laisse ce service à un professionnel qui gèrera toute l'opération.

Etant donné le coût de la première hypothèse (achat de véhicule, achat de plateaux-repas, entretien voire remplacement du véhicule, frais de personnel et remplaçants éventuels...), le groupe de travail envisage plutôt la seconde solution.

Claude PERROT précise quant à la Maison de retraite que celle-ci ne semble pas intéressée pour le moment par le portage des repas, en raison de ses importants projets de bâtiments et d'extension de la « crèche -halte garderie ». D'autre part, il ajoute qu'en retenant la formule du professionnel, la Communauté de communes doit garder une part de responsabilité morale dans l'organisation de ce service.

La Communauté de communes des Trois Cantons ayant recours aux services des Etablissements MALUGANI pour un prix total de 6.50€ par repas, transport compris, **Jean-Claude DUPUIS** va se renseigner auprès de Madame Hadiuk, maire d'Etouvans sur les conditions de mise en place de ce service et le contrôle que la Communauté de communes peut avoir au niveau du traiteur. La Communauté de communes doit se porter garant du projet vis-à-vis du particulier. Il y aura lieu notamment d'effectuer des rencontres plusieurs fois par an auprès des usagers afin de soulever d'éventuels problèmes.

Une visite des Etablissements MALUGANI est proposée aux membres du groupe de travail pour le mardi 22 mars à 10h30.